



FONDÉE PAR CHERIF KHAZNADAR
CENTRE FRANÇAIS DU PATRIMOINE
CULTUREL IMMATÉRIEL – C.F.P.C.I.



8^e colloque international de l'ethnopôle Centre français du patrimoine culturel immatériel

Patrimoine et musées Vers un « tiers-lieu » dans le secteur du patrimoine ?

Avec le soutien du ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines, et de la Ville de Vitré, en collaboration avec l'Institut national du patrimoine, la Fédération des écomusées et musées de société, le réseau européen Intangible cultural heritage & museum project, les universités Rennes 2 et de Bretagne occidentale

Où, quand et comment les musées et le patrimoine culturel immatériel se rencontrent-ils ? L'institution muséale et plus généralement patrimoniale s'est fondée en Europe sur un régime d'objet (Bortolotto 2011) ainsi que des valeurs d'authenticité qui semblent antinomiques avec le PCI. En effet par définition, selon l'article 2 de la Convention adoptée en 2003 par l'Unesco, les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire constitutifs du PCI – ainsi que les artefacts et espaces qui leurs sont associés – sont en constante évolution, recréés par les communautés, groupes et individus en fonction de leurs besoins et des enjeux du présent. Or par leurs collections notamment ethnologiques, ainsi que leur lien fondateur au territoire et à ses habitants dont ils valorisent les expressions culturelles, certaines catégories en particulier, comme les écomusées et musées de société¹ ou de civilisation, inscrivent pleinement leurs missions et préoccupations dans ce champ aujourd'hui désigné PCI.

Le cadre international de référence pose explicitement ce lien. En 2007, le Conseil international des musées (ICOM) intègre le PCI dans la définition du musée², à la suite de la résolution de Séoul en 2004 (conférence générale sur les musées et le PCI) et sous l'influence de ses comités asiatiques. Dans le cadre de la Convention de 2003, les musées sont identifiés par les Directives opérationnelles (art. 109 et 118) parmi les acteurs de la sauvegarde notamment pour la collecte, la documentation et la conservation des données sur le PCI, pour la sensibilisation ainsi que la diffusion des Listes instaurées par la Convention. Ils sont largement cités dans les rapports périodiques soumis par les États parties concernant la mise

¹ En France cette catégorie regroupe depuis 1991 les musées d'ethnologie, d'arts et traditions populaires, les musées techniques et industriels, maritimes, de site et de plein air, et les écomusées.

² « Le musée est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. »

en œuvre de la Convention sur leur territoire, certains étant directement associés à une pratique inscrite sur ces listes internationales³. En raison de l'exemplarité de leurs programmes en faveur du PCI, quelques-uns ont même fait l'objet d'une sélection pour le Registre des meilleures pratiques⁴. Aux côtés des praticiens, les musées font ainsi partie des « communautés patrimoniales » introduites en 2005 par la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite Convention de Faro, composées d'un réseau d'acteurs qui peuvent être à la fois des groupes d'individus et des organisations. En France, la loi relative à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine adoptée en 2016 inscrit le PCI dans le Code du patrimoine qui régit notamment le secteur des musées⁵. En 2018, l'enquête de la direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture⁶ sur le PCI et les musées met en lumière les potentialités ouvertes par ces collaborations fructueuses, mais aussi les insuffisances, par exemple en termes de formation.

De fait, les points de convergence sont nombreux et divers entre fonctions et dispositifs muséaux d'une part, pratiques et mesures de sauvegarde du patrimoine vivant d'autre part. Outre la valorisation, notamment au travers d'expositions ou d'événements, les musées peuvent en particulier jouer un rôle essentiel dans l'éducation au PCI et dans la transmission de ce dernier en dédiant un espace à ses détenteurs. De même par leurs connaissances et leurs savoir-faire techniques, les praticiens peuvent contribuer à l'identification de certaines collections voire être sollicités pour la conservation et la restauration de celles-ci. Bien que les normes et systèmes de documentation des objets soient opposés aux principes participatifs du PCI, les musées peuvent aussi accompagner efficacement la mise en œuvre de méthodologies d'inventaires avec les communautés, en vue de la sauvegarde. Car au-delà des questions muséographiques et scénographiques ou de médiation, c'est le partage des expertises et la remise en cause des hiérarchies qui sont en jeu dans le paradigme du PCI, et son intégration aux outils de gouvernance. Le PCI par sa valeur opérative peut ainsi contribuer à la reconnaissance des cultures populaires et la décolonisation des approches du patrimoine, permettant aux musées de s'engager activement dans le dialogue des identités et dans les débats qui traversent les sociétés contemporaines, notamment sur l'évolution des héritages dans leurs dimensions sociales, économiques, environnementales, politiques.

Entre 2017 et 2020, le projet européen « *Intangible cultural heritage and museum project* » (IMP), dont le CFPCI a été l'opérateur français, a exploré et interrogé les multiples modalités d'intégration du PCI aux politiques des musées en Europe. Chercheurs et professionnels de plusieurs régions françaises et pays prolongeront la réflexion sur les opportunités de collaborations entre les musées et les communautés en vue de sauvegarder le patrimoine vivant, sur les espaces ainsi ouverts et leurs enjeux, notamment éthiques, en Europe, en Afrique et en Amérique.

³ Comme le musée du Fado (Portugal) ou la Cité internationale de la Tapisserie d'Aubusson (France)...

⁴ Par exemple le musée vivant du Fandango au Brésil (2011), le musée du Batik de Pekalongan en Indonésie (2009) ou le musée-école du projet pédagogique de Pusol en Espagne (2009), l'écomusée de la Batana, projet communautaire de sauvegarde de la culture vivante de Rovinj/Rovign en Croatie (2016)...

⁵ Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 dite loi LCAP : « Le patrimoine s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. Il s'entend également des éléments du patrimoine culturel immatériel, au sens de l'article 2 de la convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003 » (art. 55).

⁶ Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique : www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Ressources/PCI-et-musees

Programme (sous réserve de modification)

Jeudi 9 avril

9h30 : Accueil

10h : **Ouverture : le Maire de Vitré** ou son représentant, **Séverine Cachat**, directrice de la Maison des Cultures du Monde - ethnopôle CFPCI, **Isabelle Chave**, conservateur en chef du patrimoine, adjointe au chef du département du pilotage de la recherche, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture

10h15 : **Conférence introductive : Marc Jacobs**, directeur du FARO (Centre flamand pour le patrimoine culturel), professeur à l'Université d'Anvers et à l'Université Libre de Bruxelles

11h : **Actualités en France et en Europe**

- **Isabelle Chave**, « PCI et musées en France : enquête 2018-2019 »

- **Jorin Neyrinck**, directrice de Werkplaats immaterieel erfgoed (Workshop intangible heritage Flanders), « Une coopération transnationale en Europe : partager et développer les expériences autour du PCI et des musées (ICH & Museums Project - IMP) »

12h30 : Déjeuner libre

14h : **Musées et communautés du PCI**

- **Manuela Valentino**, conservatrice des patrimoines UNESCO, pôle muséal de la Ville de Mons (Wallonie), *titre à venir*

- **Luis Pablo Pablo Martínez Sanmartín**, inspecteur du patrimoine, direction générale de la Culture, de l'Éducation et du Sport, Generalitat Valenciana, « Le musée-école de Puçol (Catalogne), un projet communautaire de valorisation et transmission du PCI inscrit au Registre des bonnes pratiques de l'Unesco »

- **Paul Terral**, animateur musical, directeur de l'association Phare Ouest et du festival Les Bordées de Cancale, « Transmettre les chants de marins avec l'association Phare Ouest à Cancale en lien avec le projet d'extension du musée »

15h30 : Pause

16h : **PCI, collections, enjeux éthiques**

- **Michelle L. Stefano**, chercheuse à l'American Folklife Center, Library of Congress (Washington), « Museums, Archives, and ICH: Ethical Considerations »

- **Pape Massene Sene**, chercheur à l'IFAN (Dakar), ancien conservateur au musée Théodore Monod, « De la restitution des objets et biens culturels à l'Afrique. Le PCI dans le processus d'identification et de réappropriation »

17h30 : Visite de la Maison des Cultures du Monde - Centre français du PCI, et de l'exposition « Poupées, jeux de dupes ? », avec Camille Golan, coordinatrice de l'exposition et chargée des publics à la Maison des Cultures du Monde

19h30 : Dîner libre

En soirée, visite du centre historique de Vitré, Ville d'art et d'histoire, avec une guide-conférencière du patrimoine

Vendredi 10 avril

9h30 : Accueil

9h45 : Ouverture par Céline Chanas, Présidente de la Fédération des écomusées et musées de société, directrice du musée de Bretagne

10h : Musées, société, gouvernance

- **Bénédicte Rolland-Villemot**, conservatrice en chef du patrimoine, service des musées de France, direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture, « Le PCI, quels outils pour quels musées ? »

- **Mathilde Esquer**, responsable du Musée d'Ossau (Arudy), « Le PCI au cœur d'un projet scientifique et culturel renouvelé »

11h : Pause

11h30 :

- **Abdoul-Karim Ben Saïd**, directeur du musée de Mayotte (MuMA) et **Achoura Boinaïdi**, chargée des enquêtes-collectes au MuMa, *titre à venir*

- **Éric Alendroit**, chargé de mission référent pour le PCI, service régional de l'inventaire, direction de la Culture et du Patrimoine, Région Réunion, *titre à venir*

12h30 : Clôture